

COMMUNE DE CARCÈS



DELIBERATION

N ° 2026-22

Publié le :

Objet :

*Désignation des représentants de la
commune au Syndicat Intercommunal
Varois d'Aide aux Achats Divers
(SIVAAD*

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE HUIT AVRIL à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	25
Absent (s) :	
Excusé (s) :	
Procuration (s) :	2
Quorum nécessaire :	14

Monsieur RAVANELLO Alain, Maire, Présent

Adjointes municipales présentes :

CHIAPELLO Amandine - BRISPOT John - TORRI Yvette - HERBEL Joseph -
PEYBERNES Colette - WASTEELS Dylan - GUIOT-PICQUART Sandrine - SCHMITT
Patrick

Conseillers municipaux présents :

STEFFAN Georges – JANVIER Nathalie – PRAEL Dominique – MARCHÉ Sandrine
MONDON Dimitri – ROUSSEAU Milena – BRUN Karl – CLÉMENT-PASSONI Marie
WAROUX Stanislas – VERMAND Marie-Hélène – CLAVIER Vincent – GARCIA
Christine – CORINO Pierre – PRIEUR Stéphanie – VERCELLONI David – COMBIER
Julie

Absents représentés :

DURAND Valérie – FERRETTO-REGGI Nicolas

Absents :**Secrétaire de séance :**

CLÉMENT-PASSONI Marie

EXPOSE DES MOTIFS :

VU les articles L2121-21 et L2121-33 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Par délibération municipale n°2014/09/095 du 16 septembre 2014, la commune de Carcès a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD). C'est ainsi que la commune bénéficie de prestations et de services dans le domaine de la commande publique.

Chaque collectivité territoriale ou établissement public est représenté au sein du Comité Syndical du SIVAAD par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

En application des articles L. 5211-7 et 5212-7 du CGCT, les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue à défaut, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sont candidats :

- Délégués titulaires : Mme Colette PEYBERNES et Mme Yvette TORRI,
- Délégués suppléants : Mme Sandrine GUIOT-PICQUART et Mme Marie-Hélène VERMAND.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de voter à main levée. L'assemblée est favorable à l'unanimité.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **DE DESIGNER** pour représenter la Commune auprès du Comité Syndical du SIVAAD
 - Délégués titulaires : Mme Colette PEYBERNES et Mme Yvette TORRI,
 - Délégués suppléants : Mme Sandrine GUIOT-PICQUART et Mme Marie-Hélène VERMAND.
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD).

Secrétaire de séance
Marie CLÉMENT-PASSONI



Pour extrait conforme,
Le Maire
Alain RAVANELLO

